[illegible] les chances de salut résident [illegible] qui vont être tentés de la terre [illegible] d'abord du moment à l'autre, à [illegible] vouvoir la nouvelle d'un désastre [illegible].

Marseille, 9 janvier. — Les dépêches de Fa[illegible] adressées à la Société générale des transports maritimes signalent la situation du paquebot [illegible] comme désespérée.

La membrure du navire a été tordue par la mer une deux demoulée. Le roof central [illegible] de l'eau ainsi qu'une partie du [illegible] d'avant. Dans cette partie on a aperçu pendant la nuit courir une lumière. Aucune communication n'a pu être établie avec le navire. On ignore donc la situation des passagers.

Secours par mer toujours impossibles

Paris, 9 janvier. — L'amiral Besson vient de télégraphier au ministre de la marine, lui disant que la *Russie* est toujours en danger de sombrer et que l'on suppose qu'il doit y avoir déjà un grand nombre de victimes. Il est impossible, ajoute-t-il, de tenter aucun effort par mer.

D'autre part, une dépêche des Salins-de-Giraud dit que la situation est toujours désespérée.

Le vent est toujours d'une extrême violence; les tentatives de secours sont toutes infructueuses; le ravitaillement impossible.

Enfin la société des Transports maritimes communique à 2 heures 1/2, le télégramme suivant :

« Confirmant la dépêche envoyée ce matin. La situation est toujours la même. La dernière dépêche de Faraman dit qu'espoir subsiste de sauver tout le monde.

Mer démontée. — Nouvelles tentatives impuissantes

Marseille, 9 janvier. — Des bateaux de pilotage, partis ce matin au secours de la *Russie*, n'ont su tenir contre la violence des vagues et ont dû rentrer dans le port de Marseille.

Des torpilleurs ont essayé une nouvelle sortie. Mais, en présence de l'insuffisance de leurs efforts, ils ont été obligés de rentrer à Port-Saint-Louis-du-Rhône et à Port-de-Bouc.

Le *Sofistor* n'a pas pu ce matin sortir de Saint-Louis où il est réfugié dans une écluse.

Les canons porte-amarres dont on se dirigea que deux flèches du côté du navire, ont dû s'arrêter, dit-on, faute de munitions.

Les dernières nouvelles disent que le bâtiment s'est ensuite de quelques mètres du côté de la côte sous l'action des lames sans amélioration de situation.

Toulon, 9 janvier. — L'escadre a fait savoir au commandement de la marine à Marseille qu'elle était prête à envoyer un navire au secours de la *Russie*.

Émotion poignante

Marseille, 9 janvier. — Deux mille personnes sont sur la côte à deux kilomètres, navrées, désespérées de ne pouvoir porter secours aux naufragés, mais le temps est si mauvais que toute tentative d'approcher paraît devoir être fatale.

On distingue, de loin, des groupes de passagers sur la passerelle et sur la partie du navire non submergée. Ces malheureux font des gestes désespérés, appelant du secours, mais les lames les inondent constamment.

Le navire s'enfonçait lentement dans le sable. Le désastre s'achève, irrémédiable.

Au moment de la catastrophe finale, si elle se produit, on espère que quelques personnes pourront se sauver à la nage, et être recueillies sur une embarcation, si toutefois le temps permet d'approcher à quelques encablures.

L'angoisse des familles des naufragés

Aux bureaux de la Compagnie, le spectacle est poignant. Les familles des malheureux naufragés sont là, les yeux en pleurs, attendant des nouvelles.

A onze heures trente, le guetteur du phare de Faraman envoie un télégramme - téléphone annonçant que la mer rejette déjà des cadavres sur la côte.

A cette désolante nouvelle, des cris d'angoisse se font entendre et des scènes déchirantes se produisent, quelques femmes s'évanouissent, de tous les yeux tombent des larmes; les parents demandent avec anxiété des nouvelles, mais la Compagnie est impuissante à en fournir.

L'attente est cruelle, l'angoisse est immense. Pauvres infortunés!

Diverses versions circulent. D'après quelques-unes, la *Russie* serait complètement submergée depuis neuf heures du matin.

D'après d'autres, plusieurs passagers de l'arrière auraient déjà été asphyxiés, mais la majorité aurait eu le temps de se réfugier sur l'avant qui émerge encore.

TOUS VIVANTS !

Communications établies — Danger conjuré

Paris, 9 janvier. — Ce soir, la Compagnie des Transports maritimes a reçu de Marseille la dépêche suivante :

Nous avons établi des communications télégraphiques à bras avec la *Russie*. Tous vivants. Actuellement tout danger paraît conjuré. Attendons la première embellie pour procéder au sauvetage par terre.

Informations politiques

Hommage à M. Waldeck-Rousseau

Saint-Etienne, 9 janvier. — Les membres du comité républicain de Saint-Genest-Lerpt ont envoyé à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, une adresse dans laquelle ils approuvent les actes et ceux du ministère de la guerre, qui sont franchement républicains.

Ils engagent M. Waldeck-Rousseau à persévérer dans cette voie pour assurer le triomphe de la République et l'anéantissement de toutes les sécrètes.

L'élection de Montmédy

On télégraphie de Montmédy que M. Poterlot, radical, se désiste en faveur de M. Didion, progressiste, pour assurer la défaite de M. de Benoist, nationaliste, au second tour de scrutin.

Convocation d'électeurs sénatoriaux

Paris, 9 janvier. — L'élection sénatoriale de la Charente, pour le remplacement de M. Brelhiez, décédé, est fixée au 24 février.

Les Conseils municipaux sont convoqués pour le 30 janvier, à l'effet d'élire leurs délégués.

NOUVELLES DIVERSES

Le rôle héroïque de M. Pichon

Paris, 9 janvier. — D'une interview accordée ce matin à un rédacteur de l'*Agence Nationale* par M. Favier, évêque de Pékin, nous extrayons le passage qui suit.

Depuis quelque temps, la *Libre Parole*, l'*Intransigeant*, la *Patrie*, etc., avaient répandu d'infâmes calomnies sur le rôle joué pendant le siège légitimes par notre représentant à Pékin, M. S. Pichon, le vaillant républicain, l'ardent rédacteur de la *Justice*. Ces journaux avaient prétendu comme ayant eu une conduite [illegible] de traître.

L'éloge qu'en fait l'évêque de Pékin grand [illegible] d'autant plus grande que l'on connaît [illegible] M. Pichon.

« Oui, certes M. Favier, dites bien que tous les Français ont fait leur devoir à Pékin, et ajoutez que le ministère de France, M. Pichon, a été d'une conduite [illegible] chabli.

» J'ai vu avec peine que des journaux aient informés en mal gérants qui cherche à discréditer M. Pichon.

» Je vous engage à lire à ce sujet un article que l'*Univers* a vous ces jours derniers de son correspondant de Rome. Je vous l'avoue, je suis l'inspirateur de cette défense de l'honorable ministre. Vous y trouverez des faits qui donneront un démenti formel aux insinuations malveillantes d'un côté et aux accusations stupides dont il a été l'objet.

» Vous admettrez, n'est-ce pas, Monsieur, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il y avait à Pékin deux légations : la légation « physique » où je veux dire le bâtiment, les murs, et la défense de celle-là incombe naturellement à l'autorité militaire qui a rien manqué pour la sauvegarder; mais il y avait aussi la légation « morale », c'est-à-dire les documents officiels et diplomatiques, les archives, la correspondance internationale; et c'est de celle-là surtout que M. Pichon avait la garde, et je vous assure que notre ministre l'a sauvée au prix d'efforts héroïques et qu'il a fait preuve en le circonvenant d'un sang-froid et d'un courage auquel je suis heureux de rendre un hommage mérité.

» Et d'ailleurs, termine M. Favier. M. Pichon n'est pas à capon ». Je le connais »

France et Russie

Paris, 9 janvier. — Les télégrammes suivants ont été échangés entre les ministres des Affaires étrangères de Russie et de France :

Son excellence M. le comte Lamsdorf, *ministre des Affaires Etrangères, Yalta.*

Veuillez agréer mes bien sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au ministère des Affaires Etrangères.

Il me plaît d'y voir, ainsi que dans nos relations déjà anciennes et si confiantes, le gage d'une collaboration plus étroite encore dans l'intérêt commun de nos deux pays.

DELCASSÉ.

M. le comte Lamsdorf a répondu :

S. Exc. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, Paris.

Vivement touché des félicitations que vous avez bien voulu m'adresser. Je vous en remercie de tout cœur.

Votre Excellence connaît tout le prix que j'attache à nos relations personnelles et ne saurait douter de mon sincère désir de poursuivre ensemble la consolidation de l'étroite et invariable amitié qui unit nos deux pays.

LAMSDORF.

Retard de la « Ville de Tamatave »

Londres, 9 janvier, 1 h. 30. — Dépêche d'Odessa au *Daily Express* :

La flotte française *Ville de Tamatave* ayant à bord le 13e régiment de carabiniers russes, qui vient de rentrer de la Chine, n'est pas encore arrivé. *La plus grande inquiétude règne à son* égard.

Plusieurs sinistres maritimes ont été signalés. La circulation sur les chemins de fer a été rendue difficile par des tempêtes de neige.

Tempête à Brest

Brest, 9 janvier. — Une violente tempête est déchaînée sur la côte. Poussée par le vent, une chaloupe du vapeur-note la *Bretagne* est allé se jeter ce matin à la côte, près de l'entrée du port.

Deux vapeurs qui passaient à ce moment l'ont dégagé et reconduit à la *Bretagne*.

Deux chaloupes-canonnières aux quelques subsistances de la marine se sont brisées.

Le préfet-maritime a ordonné de consigner la rade.

Nominations maritimes

Paris, 9 janvier. — Par décision ministérielle en date du 10 janvier le vice-amiral Humann a été nommé président du Conseil des travaux de la marine.

Le vice-amiral Fournier a été nommé membre du Conseil supérieur de la marine;

Le vice-amiral de Courthille est nommé préfet maritime du 2e arrondissement.

La santé de l'amiral Pottier

Paris, 9 janvier. — Dans certains milieux officiels, des bruits graves que nous ne signalons que sous toutes réserves courent sur la santé du vice-amiral Pottier, commandant en chef de notre escadre en Chine.

Au ministère de la marine, on n'a reçu aucun télégramme confirmant ces nouvelles qui nous paraissent toutefois assez vraisemblables, vu l'âge de l'amiral Pottier autant que par ses importants travaux et ses dernières campagnes de Crète et de Chine.

La neige

On télégraphie de Mende que, par suite de l'abondance des neiges, la circulation des trains a été interrompue entre Séverac et Marvejols pendant plusieurs heures. Des trains fusionnés, formés à Séverac et à Saint-Flour, sont arrivés à Mende avec trois et six heures de retard.

Florac est entièrement bloqué par la neige qui atteint 80 centimètres de hauteur. Toutes les communications sont coupées.

Le sous-préfet du télégraphie au préfet que les courriers n'arrivent plus et que, seules, les nouvelles par télégraphe parviennent à Florac et dans la plupart des grands centres de l'arrondissement.

La neige tombe toujours.

FAITS DIVERS

Terrible accident à Enghien

Sur la voie. — Imprudence fatale. — Sous un train. — Deux victimes

Paris, 9 janvier. — Un terrible accident s'est produit vers minuit, à la gare d'Enghien.

M. et Mme Lebland, propriétaires à Montmorency, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, avaient passé la soirée à Paris, chez des amis, ils étaient arrivés à Enghien à 11 h. 45 et, pour prendre le train qui devait les conduire à Montmorency, ils étaient obligés de traverser la voie.

Au lieu de prendre la passerelle qui conduit de l'autre côté, ils s'engagèrent sur la voie malgré les avertissements du chef de gare, M. Antony, au moment où arrivait à toute vitesse de Paris le train 4608.

Sous les roues

Les deux malheureux qui se trouvaient juste entre les deux rails, n'ont pu voir les feux de la locomotive qui arrivait sur eux résidèrent immobiles, en quelque sorte hypnotisés tandis que le chef de gare hélait, dans un dernier effort de désespoir, mécanicien M. Fortès pour qu'il arrêtât son train.

Malheureusement, ce dernier malgré ses *efforts reste impuissant et le train passa broyant* tandis que deux cris épouvantables retentissaient.

M. Lebland, qui se trouvait un peu sur le côté, était tamponné et rejeté sur le quai.

Mme Lebland était renversée et disparaissait sous le train.

Quand il fut passé on se précipita et le spectacle qu'on eut sous les yeux, était horrible.

La pauvre femme avait été littéralement découpée. Les bras et les jambes étaient également détachés du tronc. Sa poitrine était broyée.

M. Antony, chef de gare, fit apporter une bâche dans laquelle on mit les débris du corps de Mme Lebland.

M. Lebland, dont l'état est absolument désespéré, a été transporté à l'hôpital de police, à ouvert en [illegible].

Incendie d'un théâtre

Bagnères-de-Bigorre, 9 janvier. — Un incendie, dont la cause est inconnue, s'est déclaré ce matin, vers cinq heures, dans le théâtre qui a été détruit.

Un café-restaurant voisin a été très endommagé. Plusieurs autres maisons ont aussi été [illegible].

Il n'y a pas d'accident de personne.

Le préfet des Hautes-Pyrénées vient d'arriver sur les lieux.

Naufrage d'un vapeur russe

Tunis, 9 janvier. — Le vapeur *Bertha*, portant pavillon russe, se trouvant depuis quelques jours en rade de Mahdia pour prendre un chargement de sel, a été surpris hier au mouillage par une forte tempête. Le navire chassant sur ses ancres, le capitaine le fit échouer.

Son équipage, comprenant 12 hommes, est sauvé.

Un parricide

Brecey, 9 janvier. — Un horrible crime vient d'être commis dans la commune des Loges, près de Brecey (Manche).

La veuve Brenier a été jetée dans un étang par son fils. Le parricide s'est enfuit aussitôt. Le parquet s'est rendu sur les lieux.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

La situation

Progrès de l'invasion. — L'aide des Afrikanders. — Bewet envahira-t-il le Cap? — Situation grave

L'invasion boer continue à progresser vers le Sud-Ouest. On signale ses avant-gardes à 36 kilomètres de Piquetberg, c'est-à-dire à 120 kilomètres environ de Capetown.

D'après une dépêche de Piquetberg, les Afrikanders donnent aux Boers des chevaux et de la nourriture; ils leur donnent tous les renseignements nécessaires pour les informer en temps et tous leurs souhaits, platoniques d'ailleurs de succès; mais jusqu'ici, aucun des fermiers n'a fait cause commune avec eux. Les Boers déclarent qu'ils reviendront, qu'ils font actuellement, n'est en réalité qu'une forte patrouille précédant une invasion en force par Bewet.

Si Bewet arrivait, il qu'il dû capable de fournir assez d'armes et de munitions, il est très probable que les Afrikanders pourraient se joindre à lui. Il est certain que son influence sur toute la population hollandaise est énorme et que sa présence serait le signal d'un soulèvement général. Ses compatriotes le considèrent comme le Napoléon de cette guerre et ils sont persuadés, même à l'heure actuelle, qu'il triomphera. Pour le moment les Boers, qui ont envahi la colonie, poursuivront leur marche en avant, mais ils ne rencontreront pas d'opposition, mais ils reviendront sur leurs pas si une force suffisante leur barre la route.

Les vélocipédistes militaires, l'infanterie montée et deux deux corps de volontaires levés tout récemment sont quitté Piquetberg-Road pour se rendre vers l'Ouest. Un bataillon anglais et une colonne mixte occupent une longue ligne de Grootrivier à Clanwilliam, des montagnes au sud de Sutherland; toutefois, les Boers semblent se porter à l'ouest de Fraserburg avec l'intention probable de se diriger au Sud vers le pays accidenté qui avoisine Calvinia.

Plusieurs notables afrikanders sont partis pour le Cap.

La situation continue à être très grave dans ce district, si les renforts de troupes montées n'arrivent pas à temps pour parcourir en force le pays mal disposé pour repousser les envahisseurs.

Une dépêche de Prieska a dit que le district est calme et que tout y est prêt pour repousser les Boers. Les Afrikanders, qui se sont révoltés l'an dernier, sont trop apeurés pour passer de nouveau du côté des Boers. On considère probable la nécessité de la capture du détachement des envahisseurs.

Ladysmith menacée

Durban, 8 janvier. — Les autorités militaires prennent des précautions rigoureuses à Ladysmith, parce que le bruit a couru qu'on avait aperçu quelques Boers dans le voisinage. On ne permet à aucun visiteur de se rendre au camp des prisonniers.

Guerre de dévastation

Londres, 8 janvier. — Dépêche de la colonne Clements. 5 janvier :

Les familles boers trouvées sur le passage de la colonne, sont amenées dans le camp et expédiées à Pretoria pour leur propre sécurité et ensuite pour empêcher les femmes de nétrir du pain *pour les Boers ou de les aider, comme cela* a eu lieu dans le Magaliesberg, depuis six mois.

Les Anglais ont pénétré au pays de tous les moyens de subsistance, de telle sorte qu'ils croient que les Boers ne pourront pas résister de ce côté.

Les Boers occupent Breedninsek : on a entendu aujourd'hui la fusillade au-delà de ce point.

La maladie a fait son apparition parmi les chevaux.

La situation à Capetown

Le Cap, 8 janvier. — Les principales hostilités de la ville ferment maintenant de très bonne heure, les lundi, mercredi et vendredi, afin de permettre aux commerçants qui font partie de la garde civique de s'exercer.

Les nouvelles reçues des villes voisines indiquent que l'enrôlement se poursuit de façon satisfaisante parcout. A Simonstown, 102 habitants et 250 employés des docks se sont enrôlés pour la défense de la ville. Les fonctions de garde civique considérant surtout à être de pilot et à faire des rondes. Aucun garde ne fera plus de vingt-quatre heures de service sauf en cas d'extrême urgence et le quart seulement des hommes seront employés en simultanéité.

Le général Brabant à Capetown

Le général Brabant qui prend demain le commandement des forces de la défense coloniale, restera au Cap huit ou dix jours, afin de surveiller l'organisation préliminaire des forces. Il entrera ensuite en campagne personnellement. Dans l'intervalle on va mobiliser toutes les forces se trouvant dans la région de Piquetberg.

Le Congrès des Afrikanders — Entente entre les Boers et les Afrikanders

Les Anglais nous avaient, paraît-il, renseignés incomplètement sur le congrès de Worcester. Ils nous avaient laissé ignorer que ce congrès avait délégué plusieurs de ses membres au commissaire anglais du Cap, Sir Alfred Milner, pour lui déclarer :

1° Que le pays ne serait jamais rétablie dans l'Afrique du Sud si l'indépendance des deux républiques n'était pas reconnue;

2° Que les colonies du Cap prétendaient continuer à diriger leurs affaires et protestaient contre les empiétements du haut commissariat britannique;

3° Que ces résolutions devaient être communiquées à Sa Majesté.

Les délégués ont dit, en outre, que le Congrès représentait cent vingt mille personnes de la colonie, mais que le nombre des adhérents est très beaucoup plus grand sans les [illegible] apportées par la loi martiale.

A ces déclarations sir Alfred Milner déclara [illegible] les [illegible] Afrikanders [illegible] ensuite [illegible] Boers se prononcent.

Il y a là une coïncidence qui semble dénoter une entente prochaine entre les Boers et les Afrikanders hollandais.

La guerre de guerillas

Un combattant allemand avec les Boers nous donne dans une lettre, membre de détails sur la vie dans la guerre de guerrilla. En voici quelques extraits :

Le commandement de lord Roberts et le talent d'organisateur du général Botha ont fait du Boer qu'il n'avait pas été auparavant, c'est-à-dire un véritable soldat. La guerre durera tant qu'il y aura des Anglais en pays. Au mois de mars prochain — commencement de l'hiver sud-africain, — le boer disparaîtra du nouveau dans le Bushveld, au nord du Transvaal où il trouvera des pâturages. En au nous d'octobre, il redescendra au besoin vers le sud.

Pour le Boer, la guerre est devenue actuellement un sport. Impossible de lui faire comprendre que la guerre contre les Anglais devrait être un massacre en masse. Le Boer considère l'Anglais comme son gibier et le mesure à l'aune de ses plus sublimes vieux à la tête, mais le plus grand nombre tirent sur le poitrine. Mais malheur aux Anglais le jour où le Boer sera saisi de la rage de tuer !

Sur cent cartouches, 80 portent en moyenne. En fait d'uniforme, le boer ne possède que le khaki, qu'il emploie aux Anglais. Pour le reste, liberte absolue de se vêtir comme il lui plaît. Le chef du Boer tirer en habit de soirée qu'il avait pris à Dundee.

En ce qui concerne l'artillerie, la plupart des canons apparemment aux Boers sont enlevés et on ne se sert que du canon anglais. Les Boers ont des canons anglais qui se vantent d'avoir pris des canons au fond que renvoyer leur bien.

Nous n'avons jamais de peine à en reprendre d'autres, et, en résumé, aujourd'hui les Boers vivent entièrement aux frais de l'Angleterre.

La famille du général de Wet

Berlin, 8 janvier. — Le *Hamburger Fremdenblatt* publie une lettre datée de Johannesburg, du commencement du mois de décembre, contenant une interview avec Mme de Wet. Mme de Wet déclare :

J'ai en mon mari une seule fois depuis le commencement de la guerre. Notre maison et notre ferme ont été détruites par les Anglais. Notre bétail a été enlevé, mes enfants ont été tués, il ne reste plus de place en place. Nous n'avons plus ni vêtements, ni souliers. Des amis m'ont prêté la maison que j'habite maintenant.

Quoi que fassent les Anglais contre nous, femmes, nous ne nous rendrons jamais, nous ne pourrons jamais, dussent nos hommes être tués. Nous n'avons plus de foyer; nous sommes ruinés, mais nous voulons combattre pour notre pays jusqu'à notre dernier soupir.

Deux des fils du général de Wet combattent à ses côtés. Un troisième est prisonnier des Anglais.

Engagement entre Boërs et Anglais.

— **Les pertes des Anglais**

Capetown, 9 janvier. — Le bruit court que le corps de cyclistes nouvellement formé a eu un engagement avec les envahisseurs aux environs de Piquetberg.

Trois cyclistes ont été tués et 23 blessés.

La presse anglaise — Raisonnements pour tromper les craintes des Anglais

Les journaux montrent une certaine indifférence au sujet de la situation dans l'Afrique du Sud, qu'ils considèrent cependant très grave. L'opinion générale paraît être la suivante :

Lord Kitchener ne dit rien. Si la situation était réellement grave il aurait fait quelques déclarations à ce sujet.

Du moment qu'il garde le silence, il est probable qu'il a un plan pour faire face à l'invasion en apparence menaçante du Cap.

Le Daily Telegraph annonce que probablement lord Kitchener désire voir les Boers pénétrer aussi en Sud-Ouest possible. Il prendra alors des mesures pour empêcher le retour.

Toutefois le *Daily Mail* annonce que les Boers ont occupé Calvinia et Fraserburg. La dépêche ajoute que le commando qui a pris cette dernière localité s'avance vers Cérès.

A propos de la dépêche annonçant que Delarey s'est rendu dans la Magaliesberg, le *Daily Mail* fait remarquer que le prédécesseur de ce dernier, officiels signalaient que cette région était occupée par des troupes britanniques.

Cela indique que les forces anglaises ne sont pas suffisantes pour protéger le terrain conquis.

Une dépêche de Marseille au *Daily Mail* rapporte une interview du Dr Hoogendorp, commandant boer, récemment arrivé dans cette ville.

Il déclare que les Boers ont des munitions en abondance, bibliquement parlant, et qu'il n'y a rien la moindre raison de croire que la lutte cessera bientôt.

EN CHINE

La bonne organisation du corps expéditionnaire français en Chine

Paris, 9 janvier. — Nous extrayons d'une lettre d'un officier supérieur du corps expéditionnaire de Chine, expédié le 19 novembre de Tiep-Tsin au ministère de la marine, la phrase suivante :

« Le corps expéditionnaire français en Chine, est de l'avis de tous ici, le mieux pourvu et les services marchent admirablement. Il est, en ce moment, l'admiration de tous les étrangers et nous excitons leur envie, car ils sont loin de vivre dans l'abondance, même les A[illegible] en nous sont le monde a tendance à prendre [illegible] modèles. »

LI HUNG-CHANG INTERVIEWÉ

Importantes déclarations du plénipotentiaire chinois. — Les diverses tendances à la Cour.

Pékin, 8 janvier. — Aujourd'hui, j'ai eu interviewer Li-Hung Chang, qui m'a parlé franchement.

Il m'a dit que ici et le prince Ching n'avaient communiqué aux puissances que la partie essentielle du décret acceptant les douze articles, mais que cet édit contenait à la fin une autre clause disant que les commissaires chinois auraient à régler ultérieurement certaine détails avec les ministres étrangers, auxquels ils allaient maintenant communiquer le texte complet, y compris la dernière clause.

Il n'en resultera, néanmoins, aucun changement dans la ligne de conduite des commissaires qui sont décidés à obéir au premier édit impérial, et à considérer le plénipotentiaire comme de ce qu'ils font en ignorant le second édit qui leur défend designer la note conjointe.

Que vont faire les commissaires chinois

A la demande : Pétes-vous bien de signer dans de telles conditions ? » Li-Hung-Chang répondit :

— Nous attachons plus d'importance à la première partie du décret approuvant les douze articles, qu'à la dernière clause, et nous agirons en conséquence, quoi qu'il puisse advenir.

— Que direz-vous, lui demandai-je, si, signer, les ministres vous demandaient si vous avez l'approbation entière de votre gouvernement ?

— Nous nous en rapporterions au premier *édit que nous considérons comme notre justification.*

— Mais si votre gouvernement maintient le dernier édit qui vous défend de signer et refusait par suite, de ratifier vos signatures ?

Alors toute la responsabilité retomberait sur lui et non sur nous. Nous avons grandement rempli notre devoir dans notre télégramme d'hier, nous avons averti notre empereur que jamais on ne nous offrirait de nouveau des conditions aussi douces, et que sans aucun doute, les hostilités allaient reprendre, si le premier édit était annulé.

— Mais, votre propre sécurité ne vous fait-elle pas un devoir d'attendre, pour signer, que vous ayez reçu une réponse à votre télégramme ?

— Nous ne voulons pas attendre trop longtemps, mais en prendre la pleine responsabilité pour le bien de notre pays.

A la cour de Chine

— Quels sont les partisans de Tchang-Chi-Toung à la cour ?

— Le ministre Yung-Lou et Luc-Huan-Lin, qui, pendant les troubles, s'est montré violemment russophobe. Les troupes de Young-Lou contribuaient à la défense du palais à Pékin.

— Quels sont vos propres partisans à la cour ?

— Je n'ai pour moi que le seul ministre Wang-Wang-Chao, qui l'influence libérale du qui agissait l'impératrice avant l'arrivée à la cour de Yung-Lo et Luc-Huan-Lin qui réussirent à la supplanter. Le premier édit est dû aux conseils de Wang-Weng-Chao. Quant à Luc-Huan-Lin, c'est le beau-frère de Tchang-Chi-Toung, et le « frère d'épée » (l'ami intime) de Young-Lou.

Le vice-roi de Nankin, Liu-Kun-Yi, ne nous saurait pas hostile; il ne suit pas Tchang-Chi-Toung ; il est en bons termes.

— Quels sont les articles du traité qui causeront des difficultés ?

— ... Les articles 1, 2, 3, 4, 10, ne causeront aucune difficulté. L'empereur publiera successivement des décrets pour les mettre à exécution. Les autres articles devront être discutés tout au moins dans l'hypothèse où la cour approuverait nos propositions, mais il n'y aura là qu'un simple retard, la discussion ayant pour but d'élucider certains points plutôt que d'atténuer le texte officiel.

Li-Hung-Chang fait preuve d'un courage en *assumant une pareille responsabilité* là où d'autres reculeraient.

Voici le texte du paragraphe, non publié jusqu'ici, de l'édit impérial. Les ministres recevront ce texte demain :

« Nous avons dûment examiné le télégramme du prince Ching et de Li-Hung-Chang, et il nous convient de souscrire à l'ensemble des douze articles, mais nos commissaires devront trouver le moyen d'en discuter certains détails, d'accord avec les ministres. »

Les indemnités demandées à la Chine

Londres, 9 janvier. — Quelques journaux publient la dépêche suivante de Pékin, 7 janvier :

On estime que le montant probable de l'indemnité qui sera exigée de la Chine sera de 120 millions de livres sterling.

L'Allemagne voudra en tirer avec 45 millions, l'Angleterre suit avec 42 millions, la France avec 5 millions à peine, l'Italie avec un million 200.000 et les Etats-Unis avec un million.

Il est impossible de prétendre dans ce tableau la Russie qui se retire du concert. L'Autriche ne compte pas. Quant au Japon, ses revendications sont incertaines.

Il y a lieu d'ajouter à ces sommes 50 à 60 millions de livres sterling pour dégâts matériels et autres frais publics.

Les gens tirent au compte de la situation des finances estiment que la Chine ne peut rentrer cette somme sans un contrôle étranger ; car, autrement, elle risquerait d'arriver à un résultat des plus désastreux.

Le duc de Norfolk à Rome

Londres, 7 janvier. — Le duc de Norfolk, conduisant les pèlerins auprès du pape, prononça une allocution où il exprimait l'espoir de voir rétablir le pouvoir temporel du Saint-Siège.

Cet incident a causé une grande sensation dans les cercles politiques de Rome et dans la presse libérale.

Les journaux expriment leur étonnement de voir qu'un ancien ministre de la Grande-Bretagne, dont les relations amicales avec l'Italie sont souvent considérées comme tenant lieu d'une alliance véritable, se soit laissé aller à exprimer publiquement dans la capitale italienne le désir de voir restaurer une institution qui équivaudrait à la destruction du royaume.

La population est si excitée que la police a pris ses precautions pour empêcher les manifestations qui pourraient se produire devant l'hôtel où sont descendus les pèlerins anglais. Beaucoup de cœur ci regrettent l'incident.

On télégraphie de Rome au *Daily Mail* que la police a fait saisir sur les ex-empereurs de la *Voce della Verita* et de l'*Osservatore*, organes du Vatican, qui avaient reproduit le discours du duc de Norfolk.

Le *Daily News* trouve dans le discours du noble lord non seulement un manque de goût, et de tact, mais aussi une insulte au peuple italien.

LA BELGIQUE

A la Chambre de Commerce

Bruxelles, 9 janvier. — La Chambre de commerce française a tenu ce soir son assemblée générale.

La grande majorité des membres y assistait. Le rapport annuel a fait connaître que la Chambre a fait au cours de l'année 1903 4010 lettres de demandes de renseignements.

Elle en a expédié 1036.

La vente à l'intérêt français nouvellement organisée a donné durant le dernier semestre des résultats suivants :

2190 timbres sont vendus et 273 feuilles de pancur imbibé.

Il a été ensuite procédé à l'élection du comité. M. Charles Rolland et les membres du comité sortant ont été réélus par acclamations.

Un banquet a été décidé en l'honneur de M. Charles Rolland.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

EMPRUNT MARITIME

Emprunt de 34,180.000 francs,		
Série 7884 n° 19, remboursable par fr.	150.000	
Série 7892 n° 12,	id.	1.000
Série 7893 n° 16,	id.	500
Série 41987 n° 2; 41987 n° 11	id.	200

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

INTÉRÊTS DU PERSONNEL

Les instituteurs anciens soldats

Au mois d'avril dernier, lors de la discussion du budget de 1900, M. P. Strauss, sénateur de la Seine, fit adopter par le Sénat une motion tendant à faire compter pour l'avancement le temps passé sous les drapeaux par les employés des postes et télégraphes.

Si nos souvenirs sont bien exacts, M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat, fit alors à la tribune cette déclaration intéressante. M. le Ministre des Finances l'avait autorisé à annoncer qu'il prenait immédiatement des dispositions pour inviter le Conseil d'Etat de la question et d'appliquer la décision à intervenir non seulement aux employés des postes, mais aux fonctionnaires de *toutes les administrations subsidiaires (voir le Journal officiel* du 4 avril 1900).

Il serait difficile de contester l'utilité de cette petite réforme. Les années de séjour au régiment sont consacrées à servir l'Etat, et du moment qu'on ne peut échapper à ce service, il est bien naturel qu'il en soit tenu compte.

Le Ministère a, pour ainsi dire, tenu à prononcer le Conseil d'Etat est saisi. Ce n'est pas une raison pour que la décision soit prise dans un avenir très prochain. On sait le temps que demandent, en matière administrative, la solution des moindres affaires, — chez nous, soient en mot pittoresque, la justice n'est pas boiteuse, comme on le croyait dans l'antiquité; elle est absolument cul-de-jatte.

Attendons [illegible] la voir aboutir l'affaire d'ici quelques années. Pourra encore que le Conseil d'Etat en exemple pas les espérances des intéressés ! On ne voit pas bien quels arguments il pourrait invoquer contre la demande des ministres compétents, qui estiment que *la question financière n'est pas en jeu cette fois* — mais avec ces gens de justice, on ne sait jamais. A plus forte raison ne sait-on jamais ce qu'est du tribunal administratif qui aurait à dire en matière de droit ordinaire, c'est-à-dire du bon sens, les mêmes limitées que le commun des mortels. Espérons toutefois que la solution sera favorable.

***

Résolue dans le sens que nous voudrions, la décision rendrait un signalé service aux instituteurs anciens soldats. Il y en a bien nombre, et on ne saurait croire combien leur situation est moins favorable que celle de leurs collègues dispensés de réformés. Pour fournir la preuve des inégalités choquantes qui en résultent rencontrer, je n'ai qu'à puiser dans ma correspondance. Voici, entre autres, un fait dont nous pouvons garantir l'authenticité.

Deux jeunes gens, camarades de classe, tirent au sort en 1885. Ils furent l'un reconnu apte au service et l'autre réformé. Celui qui avait eu ainsi la mauvaise fortune d'être déclaré *impropre à remplir ses obligations militaires*, sollicita alors et obtint un emploi dans l'enseignement public. Il dirige actuellement une école à trois classes, et ses émoluments s'élèvent à 1900 francs, savoir : traitement 1200 fr., indemnité de direction 200 fr., indemnité de résidence 400 fr.; actuellement de matrice 400 fr. Il est en mesure d'être promu de classe au *fer janvier prochain, ce qui porterait ses émoluments à 2200 fr.*

L'autre a eu l'honneur de rester quatre ans sous les drapeaux. Il a pris part à plusieurs campagnes dans les colonies; il y a supporte bien des fatigues et subi de nombreuses privations. La santé s'est un peu altérée; peut-être comme beaucoup d'autres d'ailleurs, ne pourra-t-il fournir toute sa carrière. Et pour récompense de ses services, voici exactement quelle est sa situation. Entré dans l'enseignement en 1890 après sa libération, il est actuellement instituteur-adjoint au traitement de 1000 fr.

***

La comparaison des deux chiffres ne peut manquer de paraître exagérée. Les deux collègues, anciens camarades de classe, et qui sont restés, je m'empresse de l'ajouter, toujours bons amis, ont servi tous deux le pays; quoique différents, leurs services ont présenté un double ordre. L'un touche à peu près moitié de ce que reçoit l'autre, et il n'a aucune chance de rattraper le temps perdu. Ce n'est évidemment pas à la faute de l'Administration publique, mais comment la loi peut-elle consacrer de pareilles injustices ?

La mesure proposée par M. Strauss ferait cesser cet état de choses. Elle rendrait courage à ceux qui se plaignent avec raison d'avoir vu leur avenir compromis par le service militaire; et si pour n'avoir pas suivi la voie normale, ils avançaient toujours un peu moins vite, du moins la disproportion ne serait-elle plus désormais aussi grande.

Puisque les ministres sont d'accord sur l'opportunité de la réforme, ne pourraient-ils en presser l'exécution ? Il suffirait d'un désir formellement exprimé pour que le Conseil d'Etat se mît à l'étude et, avec un peu de bonne volonté, la décision ne tarderait pas à être rendue.

Et se présentant ainsi, l'Administration mettrait les rieurs de son côté, et quel contre-poids, ne lui arrive pas tous les jours ; elle nous enlèverait, il est vrai, quelques beaux sujets de chronique (mais que cette considération ne l'arrête pas, il en naîtra toujours), elle prouverait victorieusement que si la justice ne marche pas, c'est uniquement parce qu'elle vole, ayant ses ailes ; elle ferait plaisir à quelques bons serviteurs un peu découragés pour le moment : bref, tout le monde serait content.

Henry MARTEL.

LES GREVES

A CALAIS

Les tullistes

En réponse au bruit qui a couru de la réouverture des ateliers le 14 Janvier, les fabricants ont fait afficher en ville une déclaration démentant formellement cette assertion.

D'après la déclaration signée, les ateliers resteront fermés « jusqu'à nouvel ordre ».

Les grévistes ont décidé de leur côté de ne reprendre le travail que s'il était fait droit à leurs revendications.

En somme, après deux mois de grève, la situation est plus tendue que jamais.

N'ous persistons à croire que la solution du conflit est subordonnée à l'interprétation officielle et authentique de la loi du 30 mars 1900, par un règlement administratif

***

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Parti ouvrier français a envoyé à Calais, pour y faire une enquête sur l'attitude du Syndicat *des emancipation*, le citoyen Samson, adjoint au maire de Lille.

Les résultats de cette enquête ne sont pas encore connus.

En revanche, il paraîtrait que le citoyen Roussel, maire d'Ivry-sur-Seine, et membre du Conseil général de F. O. F., veut à Calais pour barrer les grévistes. Il aurait *amené deux raisons aux deux syndicats ennemis* : l'« Union des Tullistes » et l'« Emancipation ». Voilà qui n'est pas pour faire avancer la question.

Chronique Régionale

Eaux et forêts

M. Watrin, f